

COMPTE-RENDU
**Comité de pilotage du Site Natura
2000 Bresse jurassienne**
31 JANVIER 2022 – OUSSIÈRES – 14h

Pièces jointes :

- Diaporama du COPIL
- Diaporama du CBNFC - ORI

Personnes présentes / excusées : Cf. liste en fin de document

Dossier suivi par : Diane ROBACH
03 84 85 18 04 / natura2000@cpje-bresse-jura.org

ORDRE DU JOUR

1. Introduction du président
2. Bilan de l'animation 2021
3. Programmation 2022
4. Questions diverses
5. Visite de mares

DEROULE DE LA SEANCE

1. INTRODUCTION PAR M. GUY SAVOYE

M. Savoye, président du site Natura 2000 Bresse jurassienne, tenait à mentionner l'implication dont font preuve les animatrices Natura 2000 depuis son élection au dernier COPIL, afin de mettre en place des actions pour protéger l'environnement.

Il a également mis en avant son optimisme quant aux travaux d'arrachage de Jussie qui ont eu lieu en 2021 dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur l'étang du Meix à Neublans-Abergement. Alors que la tâche semblait difficilement surmontable vu la colonisation de la surface d'eau par la plante, les efforts réalisés au cours de l'année ont montré leurs résultats, même s'ils vont devoir se poursuivre sur le long terme.

2. BILAN DE L'ANNEE 2021

Préambule : Anaïs Mottet (titulaire du poste d'animatrice Natura 2000) étant en congé maternité, Diane Robach a pris le relais de l'animation du site à partir de septembre et jusqu'en mars.

- **Retour sur l'étude entomologie – malacologie : Intervention du CBNFC-ORI**

L'étude entomologie-malacologie s'est déroulée de 2019 à 2021 sur le territoire du site Natura 2000 Bresse jurassienne. Frédéric Mora, responsable scientifique du CBNFC-ORI, commence par rappeler les objectifs de l'étude, qui vise à améliorer la connaissance de la répartition des espèces d'insectes et de mollusques au sein du site et à évaluer l'état de conservation des populations.

Pour réaliser les inventaires, des secteurs à enjeux ont été identifiés. Le travail de terrain a permis au CBNFC-ORI de définir des mesures de gestion qui seront proposées dans le cadre de l'animation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000. Plusieurs espèces à enjeux ont été ciblées selon la mention de données historiques sur le site. Les prospections ont donc été orientées vers les habitats potentiellement favorables pour les espèces cibles sur l'ensemble du site Bresse jurassienne et quelques zones périphériques. Des zones à forts enjeux sont ressorties des résultats du CBNFC-ORI. Il s'agit de la Vallée de la Brenne, du Bois du Roselet (Chementot) et du Bois de Larnaud.

Insectes : espèces à enjeux et milieux associés

Parmi les espèces à enjeux et plus particulièrement inscrites aux annexes de la Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF), le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est un papillon de prairies humides présent principalement dans la Vallée de la Brenne. Ses habitats sont cependant morcelés et certaines pratiques (fauche précoce, fumure, intensification agricole, drains) tendent à fragiliser ses populations, ce qui lui a valu le statut de conservation « défavorable mauvais ».

La Bacchante (*Lopinga achine*), un papillon forestier, se retrouve en densité conséquente dans les bois frais. Sa forte présence dans le bois du Roselet et une population plus réduite dans le bois de Larnaud, a conduit le CBNFC à proposer une évaluation de son statut de conservation à deux étages : « favorable » dans le bois du Roselet et « défavorable inadéquat » pour le bois de Larnaud. M. Mora explique que les lisières irrégulières et avec un certain ombrage sont favorables pour ce papillon, au contraire de pistes forestières bitumées, entretenues trop tôt en saison (idéalement à partir de septembre) et dont la végétation est coupée de façon très régulière. Il rappelle également qu'une formation, co-organisée par le CBNFC-ORI et le CPIE Bresse du Jura, s'est déroulée au printemps 2021 à destination des agents de l'ONF.

L'état de conservation du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) est quant à lui favorable car il s'agit d'un papillon de milieux ouverts humides qui se déplace beaucoup et dont l'implantation de ses populations est rapide. Il semble démontrer une certaine résistance face aux modifications de ses habitats de prédilection.

Concernant les libellules, seule une population d'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) semble être pérenne sur le site Natura 2000 à Vers-sous-Sellières. Cette libellule a besoin de fossés végétalisés, ensoleillés et comportant de l'eau en continu pour accomplir son cycle de vie. Seulement, de plus en plus de cours d'eau en Bresse jurassienne se retrouvent soit pollués, soit asséchés en période estivale, ce qui vaut à cette espèce le statut de conservation « défavorable inadéquat ».

Des données historiques de Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhina pectoralis*) ont été répertoriées en Bresse jurassienne. Aucune nouvelle observation n'a été réalisée lors des prospections de terrain entre 2019 et 2021, ne permettant pas au CBNFC-ORI de lui attribuer un statut de conservation. M. Mora précise qu'il s'agit d'une espèce discrète, dont les populations comptent peu d'individus, ce qui les rend difficile à suivre.

Le cas s'applique également à la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) dont une station a été mise en évidence récemment au bord d'un étang sur la commune de Commenailles, mais qui est situé en dehors du site Natura 2000. Cette espèce, qui affectionne les berges abruptes comportant des chevelus racinaires (d'aulnes notamment), est également touchée par la baisse des niveaux d'eau en période sèche.

Mollusques : espèces à enjeux et milieux associés

Julien Ryelandt, spécialiste en malacologie au CBNFC-ORI, présente les deux espèces de mollusques à enjeux concernées par cette étude. Tout d'abord, le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), qui est un minuscule escargot que l'on retrouve dans les cariçaies des bords ou des queues d'étangs. Il est présent dans de multiples zones de la Bresse jurassienne, ce qui lui vaut le statut de conservation « favorable », mais dont la présence en d'autres endroits du site Natura 2000 mériterait d'être vérifiée par des inventaires complémentaires.

La mulette épaisse (*Unio crassus*), espèce non ciblée par l'inventaire initialement, a été retrouvée dans certains cours d'eau en d'importantes densités. Cependant, comme pour d'autres espèces de faune (libellules, poissons, ...), la qualité de l'eau et les niveaux très bas à certaines périodes sont préoccupantes pour la conservation de l'espèce, dont le statut est classé « défavorable ». D'autant plus qu'il est estimé que les individus observés sont âgés d'une dizaine d'année et que la recolonisation de ces milieux serait très lente. D'autres espèces de bivalves en régression ont été recensées sur lors des inventaires, des études ADN permettraient d'en connaître la liste exhaustive et d'améliorer la connaissance sur leur répartition.

La présence d'espèces à enjeux et la situation du site Natura 2000 en tête de bassin versant impliquent une responsabilité dans la protection du patrimoine naturel. M. Ryelandt précise aussi qu'une espèce de moule chinoise a été retrouvée sur le site Natura 2000. Celle-ci ne pose pour le moment pas de problème mais pourrait à terme compromettre la présence d'autres espèces de bivalves en prenant leur place.

Conclusion : état de conservation des milieux et préconisations de gestion

M. Mora reprend la parole pour parler des habitats à enjeux présents sur le site. Il y a les forêts fraîches qui sont favorables à de nombreux papillons forestiers (Bacchante et autres), pour lesquelles une réflexion sur les sites de dépôt de bois et la mise en place d'une gestion différenciée peut être engagée.

Concernant les prairies humides, M. Mora attire l'attention de l'assemblée sur la conservation de la ressource en eau. Question qui se posera d'autant plus dans les années à venir avec les conséquences du réchauffement climatique. De nombreuses espèces de papillons, de libellules et de mollusques entre autres dépendent de ces milieux fragiles, qui tendent à être dégradés par l'action de l'Homme et plus particulièrement par certaines pratiques agricoles. Il peut être envisagé de changer les périodes et hauteurs de fauche, et à plus grande échelle d'imaginer un plan de restauration des prairies humides de la Bresse jurassienne.

Les plans d'eau aussi doivent faire l'objet de suivis pour la conservation d'espèces (de libellules et de mollusques notamment). Même si la Bresse jurassienne est dotée d'un grand nombre d'étangs, de plus en plus d'éléments menacent les populations présentes, comme la surpopulation de poissons pour les activités de loisirs, la présence d'espèces exotiques envahissantes, la mise en culture d'étangs en assec, ... Il est conseillé de maintenir une gestion piscicole extensive traditionnelle.

En conclusion, M. Mora présente l'une des mesures qui pourrait être mise en œuvre pour la conservation de certaines espèces observées durant la période de l'étude. L'agrandissement du périmètre du site Natura 2000 aurait pour but d'intégrer des zones satellites à forte biodiversité. Deux sites sont proposés à Commenailles et à Larnaud. Cette proposition sera étudiée lors de la révision du DOCOB du site Natura 2000 par les acteurs locaux.

Cf. Diaporama du CBNFC-ORI en pièce jointe

- **Animation agricole : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**

Rappel : La majeure partie du site Bresse jurassienne est située sur le département du Jura, mais une commune (Beauvernois) est rattachée à la Saône-et-Loire, d'où deux colonnes figurant dans la présentation des chiffres (*Cf. Diaporama en pièce jointe*).

Les MAEC correspondent à la mise en place de pratiques agricoles qui favorisent la biodiversité existante (respect du milieu et des cycles de vies des organismes), dont les contraintes sont compensées par des aides financières. Sur le site Bresse jurassienne, 17 exploitants agricoles ont contracté des MAEC en 2021. 6 mesures différentes ont été ouvertes, concernant principalement les prairies avec des contraintes de retard de fauche, d'absence de fertilisation, de limite de chargement et/ou de mise en défend, engagées sur presque 300 ha. Une mesure se rapportait à l'entretien de haies, pour un total de 1788m de linéaire de haies.

Les deux mesures prédominantes en 2021 étaient la « PF02 : retard de fauche au 25 juillet et absence de fertilisation » sur 110 ha et la « PP02 : Absence de fertilisation, chargement limité à 1 UGB par hectare et par an et mise en défend de 5% de la surface engagée » pour 113 ha.

- **Animation agricole : Concours des pratiques agroécologiques « Prairies et parcours »**

Le concours des pratiques agroécologiques « Prairies et parcours » a lieu depuis 2017 en Bresse jurassienne. Il s'agit de valoriser l'équilibre agronomique et biologique des prairies et de mettre en avant le travail des agriculteurs. Le 25 mai 2021, le concours a eu lieu dans le Val d'Orain. Le jury s'est donc déplacé sur 4 exploitations pour visiter les prairies candidates de la catégorie « fauche » ouverte cette année. La remise des prix du concours en juin a été l'occasion pour deux classes de l'école de Tassenières de présenter les travaux réalisés dans le cadre séances d'éducation à l'environnement, animées par le CPIE Bresse du Jura sur le thème des prairies.

- **Contrats forestiers**

Les contrats forestiers concernent principalement la mise en place d'îlots de sénescence et d'actions de restauration de mares. Le but est de limiter l'action de l'homme dans certains milieux ou d'en restaurer afin de favoriser l'accueil de biodiversité (cortège de pics, insectes qui mangent du bois mort, amphibiens, flore, ...). Sur l'année 2021, 3 contrats pour des îlots de sénescence ont été achevés, sur les communes de Commenailles, Sergenon et Chemenot. Un dernier sur la commune de Neublans-Abergement est en cours de finalisation. Ces îlots représentent une surface cumulée de 23,44 ha. Avec les travaux engagés pour restaurer 2 mares dans la forêt communale d'Oussières (qu'il était prévu de visiter à la fin du COPIL), le montant des subventions de l'Etat et de l'Europe sur ces contrats forestiers s'élève à 97 380 €.

- **Contrats ni-ni (ni agricoles, ni forestiers)**

Des travaux pour reboucher les fuites de la digue de l'étang du Grand Virolot à Desnes ont eu lieu à l'automne 2021. Ils ont été financés par le biais d'un contrat Natura 2000 ni-ni. Un autre contrat concerne l'étang Jacquot à Sergenau. Un moine hydraulique a été posé fin 2021. Le reste des travaux (enrochement de la digue) aura lieu à l'automne 2022.

Un gros contrat a été monté en 2021 pour lutter contre la Jussie sur l'étang du Meix à Neublans-Abergement. Ce contrat, sur 5 ans, correspond à une enveloppe globale de 500 000 € et est co-porté par la CCBHS et par l'EPTB Saône-Doubs.

Détectée en 2019, cette plante est considérée comme une espèce exotique envahissante : originaire d'Amérique du Sud, lorsqu'elle bénéficie d'un ensoleillement suffisant et de nutriments en abondance, elle est capable de doubler sa biomasse en 15 jours. Une fois installée, les autres espèces n'ont plus la place de se développer, il n'est plus possible de pêcher ou de se déplacer sur l'étang. Elle a donc un fort impact négatif à la fois pour la biodiversité native et pour les activités de l'homme.

Le co-portage du contrat est justifié par la présence de la Jussie sur environ 12 ha (soit presque la moitié de l'étang), sur les sites Natura 2000 « Bresse jurassienne » et « Basse vallée du Doubs et étangs associés ». En réponse au marché public, l'entreprise Fougère a pu démarrer les travaux d'arrachage manuel à l'été 2021 (4 semaines), avec lors de la période d'activité la plus importante 2 camions, 4 bateaux et jusqu'à 11 personnes mobilisées. Ils ont effectué également des sessions de 2 semaines en septembre et d'une semaine en octobre. Cela représente déjà 1590 heures de travail et 1162 m³ de Jussie arrachée. La plante est ensuite exportée hors zone humide. Après séchage, la plante peut être épandue dans les champs sans problème de reprise. Des photos montrent l'avant-après des travaux réalisés en 2021 (Cf. Diaporama en pièce jointe).

Un appel est lancé : si des observations de Jussie sont faites sur d'autres plans d'eau, il est demandé d'alerter l'animatrice Natura 2000 afin de voir si la zone peut être traitée rapidement et ainsi limiter la propagation de la plante sur le réseau hydrique de la Bresse jurassienne.

- **Avis techniques**

Les animatrices Natura 2000 sont régulièrement sollicitées par des porteurs de projet.

Même si le dispositif Natura 2000 est considéré n'avoir pas de réelle portée réglementaire, certaines actions sont tout de même soumises à une évaluation d'incidences environnementales. Cela concerne par exemple le milieu agricole (retournement de prairie, drainage, irrigation, ...), les travaux sur les étangs et plus généralement les items de la Loi sur l'eau. Les activités concernées peuvent être consultées sur le site de la DREAL BFC : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/renseignements-pratiques-a4796.html>

Le rôle de l'animatrice Natura 2000 est d'apporter des connaissances sur les enjeux écologiques (espèces présentes, habitats à conserver, préconisations, ...) via une note technique. C'est cependant uniquement aux services instructeurs (DDT, DREAL) de statuer sur les autorisations à obtenir pour l'ensemble des projets. Concernant les projets de construction, la première étape est de consulter les documents d'urbanisme (PLU, PLUI, carte communale, RNU, ...) pour savoir si un projet est réalisable ou non.

- **Animation – Sensibilisation**

Un volet de l'animation du site Natura 2000 est l'animation et la sensibilisation à la nature et à ses composantes. Cette année, plusieurs animations grand public (découvertes des prairies humides, chantiers d'arrachage de Jussie, comptage de salamandres, conférence sur les oiseaux, ...) ont permis à presque 150 participants d'être initiés sur différentes thématiques. Ces actions ont régulièrement lieu en partenariat avec d'autres organisations locales (JNE, EPTB Saône-Doubs, LPO, SHN39, ...).

Plusieurs animations scolaires ont également eu lieu cette année. A Tassenières, 2 classes de primaires ont bénéficié de plusieurs demi-journées d'intervention avec observation d'insectes et d'oiseaux de prairies humides. Sur une journée, l'ensemble des classes de seconde du lycée de Salins-les-Bains a pu avoir un aperçu du dispositif Natura 2000 en introduction du programme de géographie sur les espaces protégés.

En lien avec un questionnaire diffusé fin 2020 aux communes, un cycle de présentation Natura 2000 a été mis en place à destination des élus du site Bresse jurassienne. En 2021, 7 soirées d'informations ont eu lieu (plus d'une quinzaine de communes invitées).

- **Communication**

Pour communiquer sur l'importance de préserver des pratiques de gestion de pisciculture traditionnelle, un guide étang a été élaboré par un groupe de travail et imprimé fin 2021. Il est disponible en version téléchargeable sur le site du CPIE : http://www.cpie-bresse-jura.org/wp-content/uploads/2021/09/guide_gestion_etang.pdf Il sera prochainement diffusé aux propriétaires des étangs de la Bresse jurassienne en version papier.

Aussi, deux fois par an est envoyée une newsletter aux communes du site Natura 2000 pour les informer des actions réalisées. Par ailleurs, d'autres actions de communication sont régulièrement mises en œuvre (rédaction d'articles, passage radio, affiches, ...) et les animatrices participent aussi fréquemment à des échanges techniques sur des thématiques variées en lien avec la biodiversité, l'agriculture ou encore l'aménagement du territoire.

3. PROGRAMMATION 2022

Plusieurs actions de l'animation du DOCOB seront poursuivies comme les années précédentes telles que les MAEC, les contrats en cours, la rédaction de notes techniques, les animations et les newsletters aux élus, entre autres.

D'autres éléments plus spécifiques sont prévus pour 2022. Il s'agit par exemple :

- du début de la procédure de révision du DOCOB,
- de la non-reconduction du concours des pratiques agroécologiques « Prairies et parcours » en faveur d'une réflexion sur l'amélioration de la prise en compte des enjeux prairiaux sur le territoire,
- de la réalisation de micro-films sur les espèces d'intérêt communautaire au sein du site Bresse jurassienne

- du renouvellement de l'inventaire ornithologique du site. En effet, même si des données et des comptages ponctuels ont été réalisés récemment, les derniers inventaires ornithologiques complets datent de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 en 2010.

Dans le but de renouveler les connaissances sur les populations d'oiseaux nicheuses et hivernantes, il est prévu de lancer une étude ornithologique sur 2 ans (2022-2023), pour un montant prévisionnel compris entre 40 000 € et 50 000 € TTC. Un inventaire général pour identifier les espèces présentes sera réalisé selon la méthodologie des Indices Ponctuels d'Abondance (avec des points d'écoute sur l'ensemble du site Bresse jurassienne). Des inventaires spécifiques seront mis en place pour des espèces à enjeux et bioindicatrices de certains milieux.

4. QUESTIONS DIVERSES

Cédric Fumey, représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura (FDC39), informe qu'un projet de montage de contrat ni-ni est en cours pour la restauration d'ouvrages hydrauliques de 5 étangs que la FDC39 a en propriété.

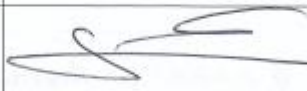
5. VISITE DE MARE



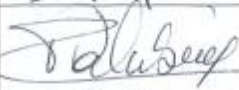

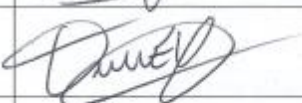




Des travaux de remise en lumière, de curage et de reprofilage des berges ont été réalisés à l'automne 2021 sur deux mares dans la forêt communale d'Oussières afin d'améliorer le potentiel d'accueil de biodiversité sur ces milieux. La visite a malheureusement été écourtée à cause d'une pluie intense.

Feuille d'émargement

COPIL Natura 2000 Bresse jurassienne

Ouessières, 31 janvier 2022

Nom	Structure	Signature
Julien SALANDRE	DDT 71	Excusé
Isabelle MAUBLANC	Mairie d'Arlay	Excusée
Alexandre ADAM	Mairie de Bletterans	Excusé
JOLY BERNARD	Mairie Ouessières	
SARVOYE Guy	Mairie de Neublans	
JOLY J. Yves	Mairie Jilleviaux	
ANTIER Pierre	Mairie Larnaud	
Julien Ryelandt	CBNFC-ORI	
Frédéric Nora	CBNFC-ORI	
DONERGOE Nolime.	DDT 39	
BOISSARD Jean Claude	Mairie RYE	
CHANTEBOURG Philippe	OTB SD 39	
MARGUET Yves.	Adjoint Bersaillin	
EL BETTAM NERDE	Fédération de Pêche du Jura	

MICHAUD Robert	Maire de Saint Benoit	
JACQUENOD FRANÇOIS	Maire de Bas de Grand (adjoint)	
CYROT LAURENCE	Maire de Serey	
QUICLET Alain	OT Jur Absolute Bresse-Haute Seille	
FUMEY Cédric	FDC 39	
KARAS Roxane	CPIE Bresse Jura	
MUZARD Diane	CCBHS	
RICHARD Arnaud	CCBHS	excuse
HATRE Jean-Louis	CCBHS	excuse
MARQUOT Oriane	DREAL	
TAINGRET Marie Odile	CPIE Bresse du Jura	excuse
CHRISTOPHE Marie-Ange	CPIE Bresse du Jura	
ROBACH Diane	CPDE Bresse du Jura	